

PREVHOR

Fondation de prévoyance des industries horlogère et microtechnique suisses

Av. Léopold-Robert 672300

info@prevhor.ch

www.prevhor.ch

→ Formulaire à renvoyer à

Union des fabricants d'horlogerie
de Genève Vaud Valais UFGVV
Place Neuve 4
Case postale 5321
1211 Genève 11

DEMANDE DE VERSEMENT DES PARTS « PREVHOR »

(à retourner dûment complétée et signée à l'association patronale avec les certificats originaux)

TITULAIRE DES CERTIFICATS	
Nom et prénom	No AVS (Sécurité sociale)

NOMBRE DE CERTIFICATS	
-----------------------	--

MOTIF DE LA DEMANDE DE VERSEMENT
1. Age légal ordinaire AVS Versement anticipé dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS
2. Décès, joindre la copie du certificat d'hérédité + l'acte décès, date du décès: Existence d'un/e concubin/e reconnu/e par une institution du 2ème pili non oui Nom et prénom du concubin/e :
3. Invalidité, joindre copie de décision de rente A.I. (minimum 70%, rente entière)
4. A quitté définitivement la Suisse il y a plus de 13 mois, joindre l'attestation de départ de la commune Pour les frontaliers : joindre l'attestation de l'office des migrations
Date d'arrêt effectif du travail dans une entreprise conventionnée :

AYANT-DROIT (DESTINATAIRE DE LA PRESTATION)	
Nom et prénom	:
Rue et No	:
No postal et localité	:
Comptes à l'étranger : joindre les informations bancaires détaillées par ex. RIB	
Nom/Adresse banque	:
Compte IBAN	:
Titulaire du compte	:
BIC / SWIFT	:

Remarques : _____

Dès 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite, le bénéficiaire perd définitivement tout droit à des certificats futurs après le versement de ses parts. En cas d'information erronée, la Fondation se réserve le droit de demander le remboursement des avoirs versés.

Date:	Signature de l'ayant droit :	Signature du titulaire :

Date:	Timbre et signature association ou entreprise: